

Colombie-Britannique aurait annoncé, la semaine dernière, à son retour des États-Unis, qu'il a demandé à Ottawa d'abandonner ses pouvoirs quant au projet du fleuve Columbia et de permettre à la Colombie-Britannique de financer et de lancer elle-même le projet, le ministre des Finances pourrait-il dire à la Chambre si le premier ministre lui a fait cette proposition durant ses récentes discussions et, dans le cas de l'affirmative, quelle mesure le gouvernement compte-t-il prendre?

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, il ne serait pas juste, à mon sens, envers le premier ministre de la Colombie-Britannique, étant donné les efforts que nous avons déployés durant nos délibérations au cours de la dernière fin de semaine, de commenter certains points particuliers ou certains aspects des entretiens que nous avons eus.

ÉTUDE SUR LA POSSIBILITÉ D'ÉTABLIR UN RÉSEAU NATIONAL

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twil-lingate): J'aimerais demander au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales si l'étude technique qu'on projette de faire sur la possibilité d'établir un réseau national d'énergie électrique sera faite sous l'égide de son ministère et, dans le cas de l'affirmative, si des fonds ont été prévus à cette fin.

L'hon. W. G. Dinsdale (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): L'étude relative aux possibilités de réalisation sera menée sous les auspices du comité des ministres qui s'est réuni lundi dernier afin de discuter cette question. Aucun crédit supplémentaire ne sera nécessaire.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre pourrait-il nous dire en vertu de quel crédit les dépenses seront acquittées?

L'hon. M. Dinsdale: Il ne faudra aucune affectation de fonds supplémentaires pour mener cette enquête, étant donné que les fonctionnaires du ministère effectueront la besogne d'ordre technique qui s'impose.

LE LOGEMENT

TORONTO—MAINTIEN DE LA GARANTIE HYPOTHÉCAIRE SUR LES MAISONS DE RAPPORT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. H. McMillan (Welland): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre des Travaux publics si le gouvernement continue de garantir les hypothèques à l'égard

[M. Herridge.]

de maisons de rapport dans la région de Toronto, alors que des journaux de Toronto signalent qu'un grand nombre de logements sont inoccupés et que leur nombre s'élèvera encore davantage?

L'hon. D. J. Walker (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je suis fort aise que l'honorable représentant me pose cette question, bien qu'il ne m'en ait pas donné préavis.

J'ai pris connaissance de l'article qui a paru dans le journal de ce matin. J'ai consulté le rapport de la commission métropolitaine d'urbanisme, sur lequel se fonde l'article du *Globe and Mail*. Les conclusions du rapport m'ont frappé.

En se fondant sur le fait qu'en moyenne 500 nouveaux logements par mois ont été occupés depuis 1959, on peut dire que le marché n'a pas atteint le point de saturation; en outre, bien que la proportion moyenne de maisons inoccupées soit la plus élevée jusqu'ici, elle ne représente, par rapport à l'an dernier qu'une légère augmentation, la moins élevée jamais constatée.

Tout de même nous avons prévu il y a plusieurs mois que le rythme de la construction des immeubles de location était un peu exagéré même pour Toronto. Les hauts fonctionnaires de la Société centrale d'hypothèques et de logement ont donc établi un comité chargé de faire le triage de toutes les demandes présentées dans la région métropolitaine en vertu de la loi nationale sur l'habitation et il rejette celles au sujet desquelles il n'y aura, d'après lui, que peu ou pas de demandes. Depuis la formation du comité, seulement 40 p. 100 des demandes portant sur des immeubles de location ont été approuvées et j'ajoute qu'aucune demande n'a été approuvée depuis deux mois.

Ces unités de location actuellement en construction sous l'empire de la loi nationale sur l'habitation se chiffrent par 6,400 dans la région métropolitaine. Mais à cause de la qualité de ces immeubles et du choix que fait le comité de triage de la SCHL, on n'éprouve aucune difficulté à les louer. De fait, les nouvelles maisons de rapport construites à Toronto grâce à la loi nationale sur l'habitation se louent dès qu'elles sont construites et prêtes à être habitées.

Nous n'avons, il va sans dire, aucune vacance dans les projets de logements à dividende limité ni dans ceux construits et financés par les autorités publiques à titre d'unités de location dans la région métropolitaine pour les familles à revenu modique et pour les personnes âgées.